

Résidence LA ROSELIERE

Centre Communal d'Action Sociale

Rue des Lavois – BP 17 - 34350 VENDRES

☎ 04.67.32.68.90 📠 04.67.32.68.91 Courriel : ehpad.laroseliere.vendres@gmail.com

Livret d'Accueil

Document validé par

le Conseil de Vie Sociale du 26/10/2015 et par le Conseil d'Administration du 26/10/2015

Mise à jour le : 27/10/2015

La résidence LA ROSELIERE a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2002.

Elle est située au sein du village qui compte 2 462 habitants, à 12 Kms de Béziers et à 8 Kms de la mer.

La résidence LA ROSELIERE est un EHPAD : **E**tablissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes de 60 places : 1 unité de 46 places et 1 unité protégée de 14 places réservées aux personnes âgées atteintes de maladie neurologique comme la maladie d'Alzheimer, du fait de la nécessité de soins particuliers.

C'est un établissement public géré par le Centre Communal d'Actions Sociales de Vendres, relevant de l'article L 342-1 du code de l'action sociale et des familles, entièrement habilité à l'aide sociale.

Sa mission première est d'offrir, à l'ensemble de ses résidents, un cadre de vie agréable et adapté à leur handicap, dans le respect de la prise en compte de leur mode de vie individuel, de leur culture et des liens familiaux et amicaux qu'ils peuvent avoir.

Bienvenue !

L'ensemble du personnel et la direction sont heureux de vous accueillir au sein de la résidence, qui devient votre nouveau domicile.

Nous sommes là pour vous accompagner dans votre vie quotidienne, dans le respect de votre intimité et avec comme objectif premier, de vous faire bénéficier de la meilleure qualité de vie possible.

Ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des informations essentielles relatives au fonctionnement de la résidence.

Nous vous souhaitons la bienvenue à la résidence LA ROSELIERE, et nous restons à votre écoute pour toute demande particulière.

La Direction
M. RUL

Sommaire

- **Une équipe à votre service**
- **Le Projet Institutionnel**
- **Votre séjour**
- **Votre participation, vos droits**
- **La Charte de la prévention de la maltraitance**
- **Le CCAS de Vendres Organisme Gestionnaire**

- [Le Pôle Administratif](#)

Le service administratif est à votre disposition, pour toutes les formalités lors de votre entrée, mais également pour répondre à toutes vos questions sur les différentes prestations existantes et leur facturation au sein de la résidence (coiffeur, gestion de votre argent, etc.)

- [Le Pôle Services Généraux](#)

Le pôle Services Généraux regroupe le personnel de restauration et d'hôtellerie, le personnel du service technique, et le personnel de la lingerie qui mettent tout en œuvre pour rendre votre lieu de vie le plus agréable possible au sein de la résidence.

- [Le Pôle Animation / Vie Sociale](#)

L'animation est un secteur d'activité important dans notre établissement.

L'animatrice prépare une gamme d'activités adaptées à vos intérêts et capacités. Certaines activités favorisent votre vie sociale, d'autres cherchent à vous divertir, à souligner certains événements ou à occuper vos temps libres.

Vos proches sont invités à vous accompagner lors des activités. Leur présence et leur implication contribuent aussi à l'animation.

Plusieurs bénévoles offrent généreusement leur disponibilité pour vous accompagner, faciliter votre participation aux activités, apporter une présence réconfortante.

- [Le Pôle accompagnement des résidents](#)

La psychologue : par son écoute, elle vous apportera son soutien et son aide, si besoin, pour vous adapter à votre nouvelle vie au sein de la maison de retraite.

Elle sera également en relation avec vos proches.

- [Le Pôle soignants](#)

L'équipe soignante est composée : du médecin coordonnateur, d'une infirmière responsable des soins, d'infirmiers, d'un ergothérapeute, d'aides-soignants, d'assistants de soins en gérontologie, d'AMP (aide médico psychologique).

Cette équipe élabore avec vous un projet individualisé (PPI).

Les décisions concernant votre santé sont prises par le médecin coordonnateur. Vous restez cependant libre du choix de votre médecin traitant ou autre auxiliaire médical (kinésithérapeute, podologue).

- [Les bénévoles de l'association Ensemble au Fil du Temps](#)

Ils interviennent régulièrement (présence, animation, accompagnement de sorties....).

Une charte est signée avec les membres de cette association.

Le projet institutionnel

Le projet institutionnel réaffirme les grands principes de la charte de la personne âgée dépendante et particulièrement le fait que chaque résident, comme tout citoyen, doit conserver la jouissance de ses droits et libertés.

Le projet d'établissement qui réaffirme cette philosophie générale est construit autour de **5 grands principes** :

- **Accueillir** le résident en mettant tout en œuvre pour adoucir le passage en institution
- **Personnaliser** la prise en charge pour favoriser l'autonomie en fonction de l'histoire et du vécu de chacun
- **Accompagner** le résident dans sa vie quotidienne, en lui offrant une qualité de vie, la meilleure possible
- **Ecouter et respecter** ses souhaits, ses désirs
- **Maintenir et développer des liens** avec l'extérieur et/ou la famille.

Notre projet d'établissement considère l'accueil comme une étape essentielle.

La visite de pré admission doit permettre de prendre en compte les motivations et les attentes du résident, lors de son arrivée dans l'établissement.

L'entretien avec la psychologue permet d'évaluer la future prise en charge.

C'est à ce stade qu'une information claire et complète est donnée, portant sur le fonctionnement de l'établissement dans son ensemble et sur l'organisation de la vie quotidienne, ainsi que sur les modalités d'hébergement et les tarifs.

• Le Projet Personnalisé

La personnalisation de la prise en charge permettra une meilleure efficacité du suivi médical, des soins infirmiers et de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

L'EHPAD a été conçu pour favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des résidents. Les espaces ont été étudiés en vue de constituer un environnement favorable, non seulement au repos physique et psychique des personnes âgées, mais également au développement d'activités communautaires ou de loisirs.

La salle à manger permettant à « l'instant repas » d'être un moment de détente et de plaisir, propice aux échanges et à la communication.

Les chambres restent un lieu d'intimité (privé).

L'un des principes fondamentaux de fonctionnement de la Résidence, est la liberté d'aller et venir à l'intérieur comme à l'extérieur. La Résidence est ouverte sur le village, certains participent d'ailleurs à la vie sociale et culturelle de la commune.

- **Favoriser l'autonomie**

Les objectifs de soins médicaux et paramédicaux sont:

- **Maintenir, voire améliorer le niveau d'autonomie par l'utilisation de la kinésithérapie et l'ergothérapie.**
- **Soigner sur place en évitant les hospitalisations autant que faire se peut.**
- **Accompagner jusqu'au bout de la vie, en maintenant lucidité et confort, tout en soulageant la douleur si celle-ci est présente.**

Les objectifs généraux de prise en charge, sont d'assurer des soins gradués et personnalisés selon les pathologies. Cette prise en charge n'est réalisable que grâce à un travail commun de l'équipe pluridisciplinaire, laquelle n'a qu'un seul but : **le confort et le bien-être du résident.**

L'institution travaille en partenariat avec l'équipe mobile de géro-psycho-geriatrie, ce qui permet :

- **de traiter au mieux les troubles comportementaux éventuels**
- **d'apporter les soins et l'accompagnement nécessaires en rapport avec l'aspect déficitaire de la maladie psychique**
- **de maintenir les acquis, de stimuler et de valoriser les savoir-faire.**

- **Le projet repose sur la notion de coordination :**

➤ **La notion de coordination** : est indispensable à la bonne conduite de ce type de prise en charge, car elle demande à l'ensemble des acteurs, de travailler dans un cadre collectif comprenant tous les intervenants professionnels du service: animatrice, ergothérapeute, psychologue, infirmière, auxiliaire de soins pour le service médical ou paramédical et si nécessaire l'équipe géro-psycho-geriatrie.

- **Les objectifs de soins ont une priorité : maintenir la stabilisation de l'état psychique :**

- **En dispensant des soins personnalisés**
- **En assurant une ambiance sécurisante**
- **En maintenant et en revalorisant les acquis dans le domaine**
- **des gestes de la vie quotidienne**
- **En veillant à la bonne observance des traitements nécessaires en évaluant leur efficacité thérapeutique**

① Par l'assurance d'un suivi régulier des résidents.

② Par l'intervention des infirmières, qui, outre leur rôle propre, coordonnent le service soignant et éducatif, plus à mêmes de proposer un type de relation d'aide et d'accompagnement, grâce à des réunions d'équipe.

③ Par des réunions d'accueil, de coordination (internes ou avec le secteur psychiatrique d'origine), des temps de transmission quotidiens, afin de garantir la cohérence de la prise en charge.

- **Les différentes unités de l'établissement :**

La spécificité de certaines maladies nécessite une prise en soin adaptée.

En effet, dans certains cas, le résident ne peut s'adapter dans une unité d'hébergement classique. C'est pourquoi un secteur protégé plus approprié a été individualisé.

L'équipe s'engage à accueillir ou transférer la personne âgée dans le secteur adapté à sa prise en charge. La personne et sa famille sont informées par la directrice. Le transfert d'une unité vers l'autre est anticipé et accompagné pour ne pas nuire au bien-être du résident.

Les Conditions d'Admission

- **Les conditions d'admission**

L'EHPAD accueille des personnes âgées à partir de 60 ans, totalement autonomes ou dépendantes.

Seules les personnes âgées relevant d'une prise en charge médicale et technique lourde ne peuvent être accueillies au sein de l'EHPAD.

60 chambres individuelles sont à la disposition des résidents de l'EHPAD, avec une superficie supérieure à 20 m².

Les chambres sont entièrement meublées et le résident a la possibilité d'y apporter objets personnels et, éventuellement, sur demande particulière, du mobilier.

Votre Séjour

L'accueil est ouvert :

Tous les jours de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18h00

**... sauf les samedis, dimanches et jours
fériés**

En dehors de ces plages horaires, vos demandes peuvent être prises en compte par le personnel soignant ou le personnel du service.

Le service administratif, lors de votre arrivée, communique les renseignements sur les prestations annexes : coiffeur, télévision, téléphone, ainsi que sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Avant votre arrivée, le livret d'accueil vous est remis, ainsi que les documents suivants :

- [La charte des droits et libertés de la personne accueillie](#)
- [Votre contrat de séjour](#)
- [Le règlement de fonctionnement de l'Institution](#)

Le bureau des entrées vous donnera des renseignements concernant votre courrier, distribué chaque jour ouvré, sur les heures de **visites** recommandées dans l'établissement, le téléphone qui peut à votre demande équiper vos chambres, ainsi que les informations sur les cultes pratiqués dans l'établissement.

Des renseignements complémentaires vous seront donnés sur les repas, leurs horaires, vos effets personnels, le linge et le blanchissage.

-  [La Restauration](#)

Le restaurant de la ROSELIERE vous accueillera pour les services des repas préparés sur place :



- petit déjeuner** entre : 7 H/9 H (en chambre)
- déjeuner** à partir de : 11 H 45 (salle restaurant)
- goûter** à partir de : 15 H 30 (en chambre ou en salle d'animation)
- dîner** à partir de : 18 H 00 (en chambre) 18H30 1^{er} service et 19 H 2^{ème} service (salle restaurant 1^{er} étage)

Un questionnaire sera rempli à votre arrivée, qui nous permettra de connaître vos goûts et vos habitudes alimentaires.

Le responsable de la restauration fait régulièrement le tour dans la salle de restaurant pour recueillir votre avis.

Vous pourrez également exprimer vos attentes, lors des Conseils de Maison qui réunissent à la fois le personnel de l'institution : la Directrice, la responsable des soins, le responsable de cuisine, les résidents et les familles, afin d'évaluer la prestation de restauration proposée.

Les régimes alimentaires faisant l'objet d'une prescription médicale sont respectés.

Le restaurant pourra accueillir vos familles et vos invités, après réservation auprès du bureau des entrées.

-  [Le Courrier](#)

Le courrier reçu est distribué chaque jour dans les boîtes aux lettres, sauf le samedi et le dimanche ; les colis vous seront remis contre signature.

Le courrier au départ est relevé tous les matins au Bureau des Entrées.

-  [Le Journal](#)

Vous êtes abonné (e) à un **quotidien avec une livraison**, précisez nous le, afin qu'un agent vous le dépose dans la chambre le matin.

Vous n'êtes pas abonné (e) mais **vous souhaitez consulter le Journal auquel la résidence est abonnée**, précisez nous le, un agent vous l'amènera dans la matinée.



- [Le nécessaire de toilette](#)

Si vous veniez à manquer de : savon, dentifrice ou autre nécessaire de toilette, aucun souci... nous nous chargeons d'en acheter et vous facturerons ces achats en fin de mois.

-  [Le Salon de Coiffure](#)

Vous pouvez vous inscrire pour un rendez-vous avec les coiffeuses qui interviennent dans l'établissement chaque trois semaines environ, ou faire intervenir un ou une coiffeuse de votre choix, après vous être renseigné auprès du secrétariat sur la disponibilité du salon de coiffure.

Cette prestation vous est facturée directement.

-  [Le téléphone](#)

A votre demande une ligne téléphonique étant installée dans chaque logement, vous pouvez bénéficier d'un poste fixe pour vos appels vers l'extérieur et en interne.

Les frais de mise à disposition d'un téléphone en ouverture « illimitée », sont à la charge du résident.

-  [La télévision](#)

Vous pouvez si vous le souhaitez amener votre télévision, sous réserve que cette dernière ne soit pas trop encombrante et qu'elle ne remette pas en cause la sécurité électrique.

-  [Les factures](#)

Vous recevrez en début de mois la facture de séjour, il faudra vous adresser à l'accueil pour connaître les factures à régler à chaque intervenant extérieur : Médecin, Pharmacie, Pédicure, Epicerie... à réception du règlement, nous vous restituerons les factures correspondantes.

-  [Citoyenneté](#)

Votre domicile devient maintenant la résidence LA ROSELIERE. Vous pouvez donc vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Au moment des scrutins électoraux, les formalités de vote par correspondance peuvent être organisées sur place ; une aide pour vous rendre au bureau de vote peut vous être proposée par le service Animation/ Vie sociale.

Le bureau des entrées se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

- [La liberté de culte](#)

La liberté de culte est respectée dans l'ensemble de l'établissement.

Les représentants des différentes religions peuvent être accueillis selon vos souhaits.

Un office religieux catholique est célébré une fois par mois.

-  [Les Visites](#)

Les visites de vos familles et amis sont les bienvenues : vous êtes chez vous dans votre chambre.

Vous pouvez recevoir vos proches dans les salons aménagés à cet effet. Vous avez également la possibilité de les inviter à déjeuner avec vous dans la salle de restaurant prévue à cet effet.

- [Vos sorties](#)

Les sorties sont libres, mais doivent être signalées auprès du service infirmier, ou en cas d'absence de l'infirmière auprès de l'aide soignante ou de la Directrice. En effet, pour votre sécurité, nous devons être toujours en mesure de connaître les personnes présentes dans l'établissement.

Il vous est également demandé une Assurance Responsabilité Civile Individuelle lors de votre arrivée dans l'institution (au cas où vous seriez responsable de dommages sur autrui) ; cette Assurance Responsabilité Civile vous sera demandée chaque année.

Votre Participation à la vie de l'établissement

Le Conseil de la Vie Sociale est obligatoirement consulté pour l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement, ainsi que du Projet d'Etablissement.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Il se réunit au minimum 2 fois par an, voire davantage si cela est nécessaire.

Le Conseil d'Etablissement est composé de représentants élus : parmi les résidents, les familles et le personnel, ainsi que d'un représentant de l'Organisme Gestionnaire et de la Direction.

Régulièrement, les réunions du Conseil de la Vie Sociale font l'objet de compte rendus qui sont communiqués aux résidents et affichés.

Vos Droits

Pour tout problème survenant au cours de votre vie dans l'Institution, la Direction de l'Etablissement se tient à votre disposition et à celle des familles.

Toute personne prise en charge dans un établissement ou service social ou médico-social peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur la liste ci-après